

Bienvenue à La Bresse-Hohneck, la plus grande station 4 saisons du Grand Est !

Nichée dans un écrin de verdure au cœur du massif des Vosges et de sa nature authentique, La Bresse-Hohneck est entourée de forêts et de lacs de montagne. La station propose à ses clients une offre multi-activités tout au long de l'année, en hiver comme en été. Entreprise dynamique et résiliente, à taille humaine, elle bénéficie également de la force du groupe Labellemontagne dont elle fait partie et qui regroupe 9 stations dans les Vosges et les Alpes.

La Bresse Labellemontagne recherche un.e
Hôte.sse de vente et d'accueil H/F en intérim
pour rejoindre son équipe de passionnés pendant la saison hiver

Vous êtes coachée par Charlène, Responsable des caisses, adore voyager, se balader en forêt et amatrice de bons plats. Vous êtes en charge de la vente des titres de transports ainsi que de l'accueil de la clientèle. Votre équipe de 20 collègues de tous horizons a hâte de vous accueillir !

Vos + :

- A votre écoute : temps d'échange personnalisé et individuel
- Un job à la carte : nous nous adaptons à votre quotidien
- Pour vous accompagner : programme d'intégration et de formation
- Pause repas rémunérée

Vos missions :

- Renseigner et conseiller la clientèle sur les offres diverses
- Réaliser la vente de titres de transports
- Gérer la tenue et arrêt de caisse

Salaire :

- A partir de 12.46 € de l'heure

Votre profil :

- Vous aimez le travail en équipe
- Vous avez des compétences relationnelles
- Vous parlez une langue étrangère

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Envoyez votre CV et lettre de motivation à recrutement.labresse@labellemontagne.com ou à l'adresse La Bresse Labellemontagne, 92 route de Vologne – 88250 La Bresse

Nous reviendrons vers vous par mail puis par téléphone si votre candidature retient notre attention.

Contexte du poste :

- Job intérim à pourvoir dès le 20 Décembre 2025, pour les vacances d'hiver,
- Renfort pour les week-ends
- Conditions de travail : travail en montagne en conditions hivernales, flexibilité des horaires, obligation de discrétion